

<p>Date de convocation : 22/03/2024</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	--

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Dimitri CLOT, (pouvoir à Florian CHAUDIER), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (3).

Absent : Fabienne MANOHA (1).

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Subvention OGEC.**

**DCM 20240409-6**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, il a été prévu une subvention (compte 6558) allouée à l'OGEC conformément à la convention d'aide à l'enseignement privé.

Ce montant est fixé suivant le nombre d'élèves de l'école privée domiciliés à Dunières (111) et le coût moyen de l'élève de l'école publique (850.04€) soit 94354.44 €.

Cette subvention est versée à trois dates différentes : juillet, septembre et décembre.

Cette année afin de se conformer aux exigences communautaires, une somme sera également versée pour les enfants hors DUNIERES mais domiciliés sur le territoire communautaire à raison de  $304 \times 18 = 5472$  €

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AR - **Préfecture**

Donne son accord pour le mode de calcul de la subvention à l'OGEC ;

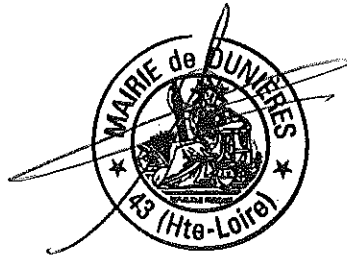
043-214300873-20240409-DCM20240409\_6-DE  
Reçu le 15/04/2024

Valide le montant de la subvention de 99 826.44 € (94354.44 € +5472 €) ;

- Autorise son règlement suivant l'échéancier précité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,  
Thierry SABOT

**AR Prefecture**

043-214300873-20240409-DCM20240409\_6-DE  
Reçu le 15/04/2024